

Admission à la vérification d'appareils mesureurs des gaz d'échappement des moteurs à combustion

du 16 janvier 2001

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie, conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), et conformément à l'art. 6 de l'ordonnance du 20 octobre 1993 sur les appareils mesureurs des gaz d'échappement des moteurs à combustion, nous avons admis à la vérification les modèles suivants. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie, 3084 Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: *SUN ELECTRIC EUROPE b.v., Amsterdam (NL)*



6^e adjonction

Appareil mesureur des gaz d'échappement des moteurs à combustion à allumage commandé pour CO, CO₂, HC et nombre de tours (O₂ non soumis à approbation).

Types: DGA 1800, DGA 1800-96

Fabricant: *SPX Corporation, Kalamazoo (USA)*



2^e adjonction

Appareil mesureur des gaz d'échappement des moteurs à combustion à allumage commandé pour CO, CO₂, HC et nombre de tours (O₂ non soumis à approbation).

Type: ALLEN/BEAR EGA 50-01-Y

Fabricant: *SAXON Junkalor GmbH, Dessau (D)*



3^e adjonction

Appareil mesureur des gaz d'échappement des moteurs à combustion à allumage commandé pour CO, CO₂, HC et nombre de tours (O₂ non soumis à approbation).

Type: InfraLyt CL

Fabricant: SAXON Junkalor GmbH, Dessau (D)



3^e adjonction

Appareil mesureur des gaz d'échappement des moteurs à combustion à allumage par compression pour coefficient d'opacité, nombre de tours et température de l'huile ainsi que des moteurs à combustion à allumage commandé pour CO, CO₂, HC et nombre de tours (O₂ non soumis à approbation).

Type: Infraclyt CL + Opacilyt 1020

16 janvier 2001

Office fédéral de métrologie:

Le directeur, Wolfgang Schwitz

Admission à la vérification d'appareils mesureurs des gaz d'échappement des moteurs à allumage commandé

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	02
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.01.2001
Date	
Data	
Seite	67-68
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 098

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.